



Communiqué de presse

Motion Chambre d'agriculture

Lorsque la Conf 23 inspire la Chambre d'agriculture 23

La Confédération Paysanne Creusoise a déposé dans le cadre de la session Chambre d'agriculture de la Creuse du 12 mars dernier une motion demandant le renforcement de la régulation de la faune sauvage dans la politique sanitaire afin de protéger l'élevage plein air.

La motion portée par la Confédération paysanne 23 demandait :

- Le renforcement du plan cynégétique départemental, avec une attention particulière pour la protection des élevages en plein air vis-à-vis de la surpopulation de sangliers ;
- La réécriture de l'arrêté ministériel de 2018 relatif à la biosécurité en élevage de porcs, afin de transformer des obligations de moyens inatteignables en obligations de résultats ;
- A la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse et à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Creuse de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la baisse significative de la population de sangliers sur le département ;

Bien que notre motion n'ait pas été votée par les élu.es de la Chambre d'agriculture de Creuse, nous avons eu le plaisir de voir que nous avons fortement inspiré une autre motion portée par la Chambre d'agriculture elle-même. Cette seconde motion demandait :

- Un renforcement des actions de chasse, levier principal et indispensable pour réduire la densité des populations de sanglier à un niveau compatible avec les enjeux agricoles et sanitaires ;
- L'adaptation des plans de chasse aux réalités des territoires, avec des objectifs de prélèvements ambitieux et un suivi renforcé durant toute la période de chasse ;
- La poursuite de la mise en œuvre facilitée de battues administratives et de tirs de régulation, notamment dans les zones agricoles sensibles ;
- Un suivi sanitaire renforcé des populations de sangliers, en lien avec les services vétérinaires de l'Etat, la Fédération Départementales des Chasseurs et tous les partenaires ;
- Un plan départemental de prévention des risques de Peste Porcine Africaine et de maladie D'Aujesky, intégrant la réduction des densités comme axe prioritaire ;

La Confédération paysanne Creusoise s'est abstenue lors du vote de cette motion, car nous ne pouvons accepter de déléguer la question sanitaire de nos élevages aux seuls chasseurs. Les agriculteurs et agricultrices de Creuse doivent avoir une place pleine et entière dans la protection sanitaire de leurs troupeaux, en particulier face aux problèmes liés à la faune sauvage, car ils et elles sont les premières victimes.

Contacts :

Eric Robin Lamotte, porte-parole de la Confédération paysanne 23, élu à la Chambre d'agriculture de Creuse, Eleveur laitier à Nouzerine, 06 32 91 64 22

Sylvain Tilleul, membre du Bureau de la Confédération paysanne 23, Eleveur ovin viande à Bord St Georges, 06 98 09 35 67